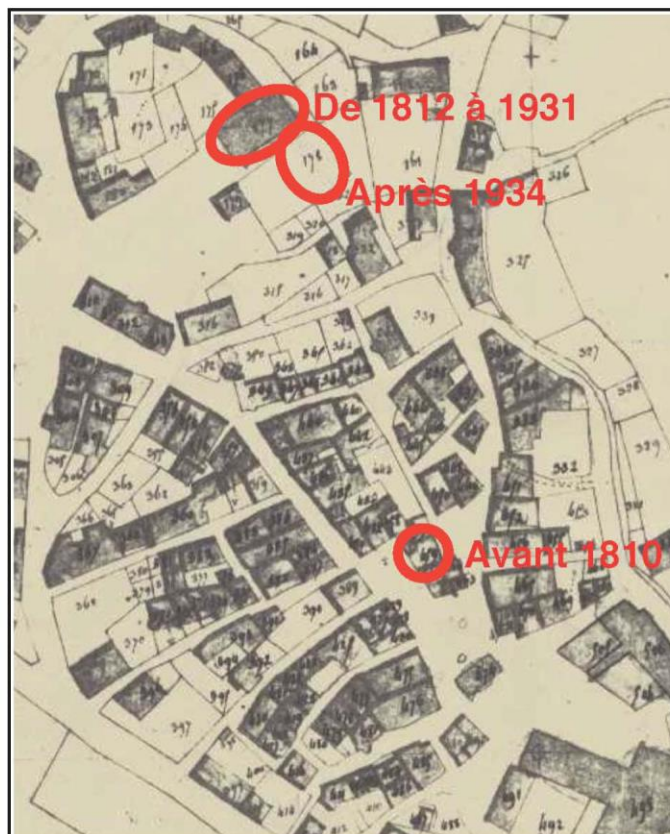


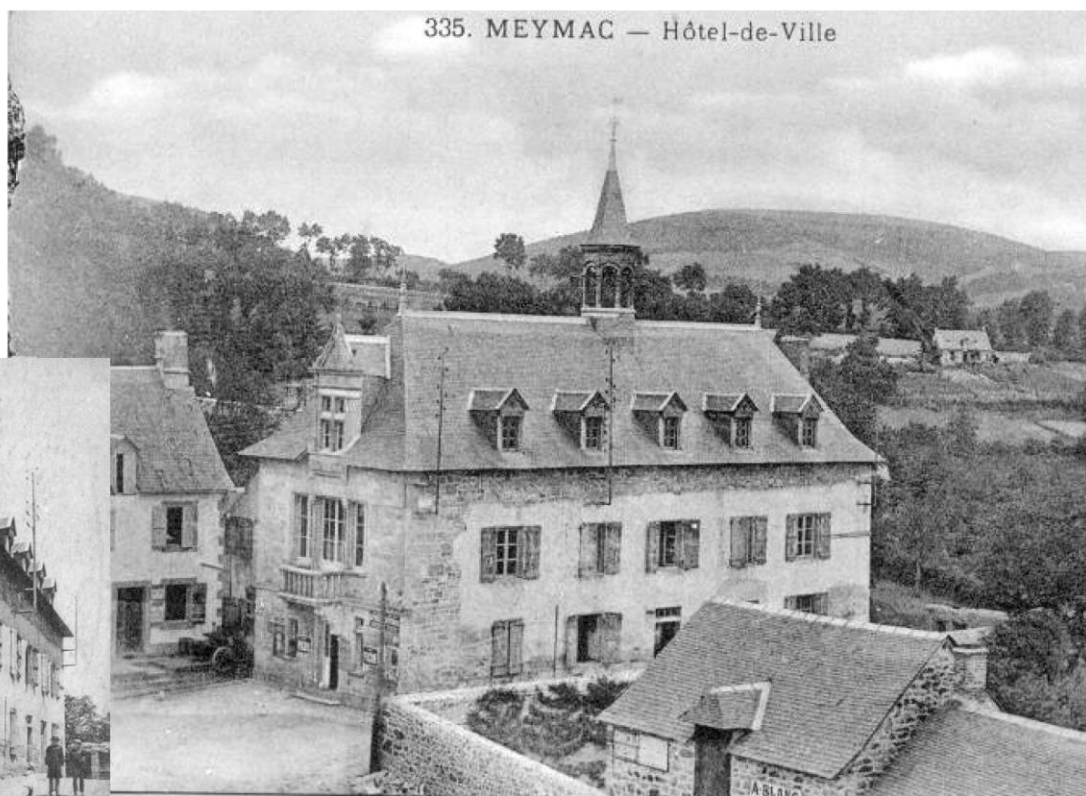
La Maison Commune

Sous l'ancien régime, le cœur de la cité c'est la "place publique" qui s'étend de la croix à la halle alors située au devant du porche de l'église. C'est là que se trouvait jusqu'en 1810 la maison commune qui est ainsi définie sur l'état des fonds de 1747 : « maison d'une chambre basse et une haute appartenant à la ville, où se trouvent la salle d'assemblée et la prison de deux cachots ».

Le 1^{er} avril 1810, devant le notaire Léonard Joseph Lachaud, le sieur Joseph Chaufour, docteur médecin et maire de la ville, « lequel en vertu de la loi du Corps législatif du 16 janvier dernier, promulgué le 26, qui l'autorise en sa dite qualité de maire à vendre aux enchères divers héritages dont la maison ci-après fait partie, a vendu (2850 fr) et transporté à sieur Raymond Charlat, marchand domicilié de la dite ville, comme plus offrant et dernier enchérisseur ... une maison appelée de la commune, située sur la place de ladite ville, laquelle confronte du levant avec la rue publique, du midi et du nord avec les maisons des sieurs Terrioux, chapelier et Sarrazin, propriétaire, du couchant avec ladite place. Il ne fait pas partie de la présente vente, la partie de ladite maison où étaient les prisons ... Le siège de la justice de paix, de la mairie, les bancs et tous les accessoires du bureau établi en la maison vendue sont réservés à la commune qui pourra les enlever. »



La nouvelle maison commune est édifée sur la place du châtel où se trouve le foirail.



« Le 23 septembre 1810, Hospital se rendit adjudicataire de la maçonnerie de la maison commune que l'on se propose de construire en cette ville sur le local de l'église des ci-devants pénitents blancs, sous le cautionnement solidaire de Veyrier. » (Léonard Hospital et Michel Veyrier, maçons patentés de la ville) Très vite, Joseph Chaufour constate des malfaçons que contestent les deux artisans maçons.

Il suspend les travaux et les traduit devant le tribunal civil d'Ussel. L'affaire ira jusqu'à la Cour impériale de Limoges qui, à la mi 1812, donne tort à Hospital et Veyrier.

Un acte est alors passé le 23 août 1812 devant le notaire Léonard Joseph Lachaud entre le maire et les maçons qui s'engagent à « démolir la partie de maçonnerie regardée comme vicieuse, de la reconstruire à leurs frais et d'exécuter le surplus des travaux conformément aux plans et devis. » Les travaux devront avoir repris d'ici le premier septembre et être terminés le 24 juin prochain.

La maison commune accueille désormais la salle du conseil municipal, le bureau du juge de paix et l'école.

En 1895, le maire Arthur Delmas, entreprend de rebâtir la mairie sur le même emplacement. Des cartes postales en ont gardé le souvenir.

Le 7 avril 1931 ce bâtiment est dévasté par les flammes.

La mairie est reconstruite au début des années 30, perpendiculairement à la première position dans un style similaire en réutilisant les pierres et éléments architecturaux comme le balcon. Clément Rambaud est alors maire.

Pour continuer à écrire l'histoire de notre commune, Marcel Parinaud a besoin de tous. Si vous avez des documents, actes notariés, photos ... concernant votre maison, propriété agricole ou votre histoire familiale, merci de le contacter au 06 25 97 48 97 ou par mail : parinaud.m.e@orange.fr

